

Programme LEADER  
du  
Pays de Châlons  
en Champagne



# LEADER

# Pays de Châlons-en-Champagne



UNION EUROPEENNE



**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



## Un peu d'histoire

### Programme de Développement Rural FEADER Champagne-Ardenne 2014-2020

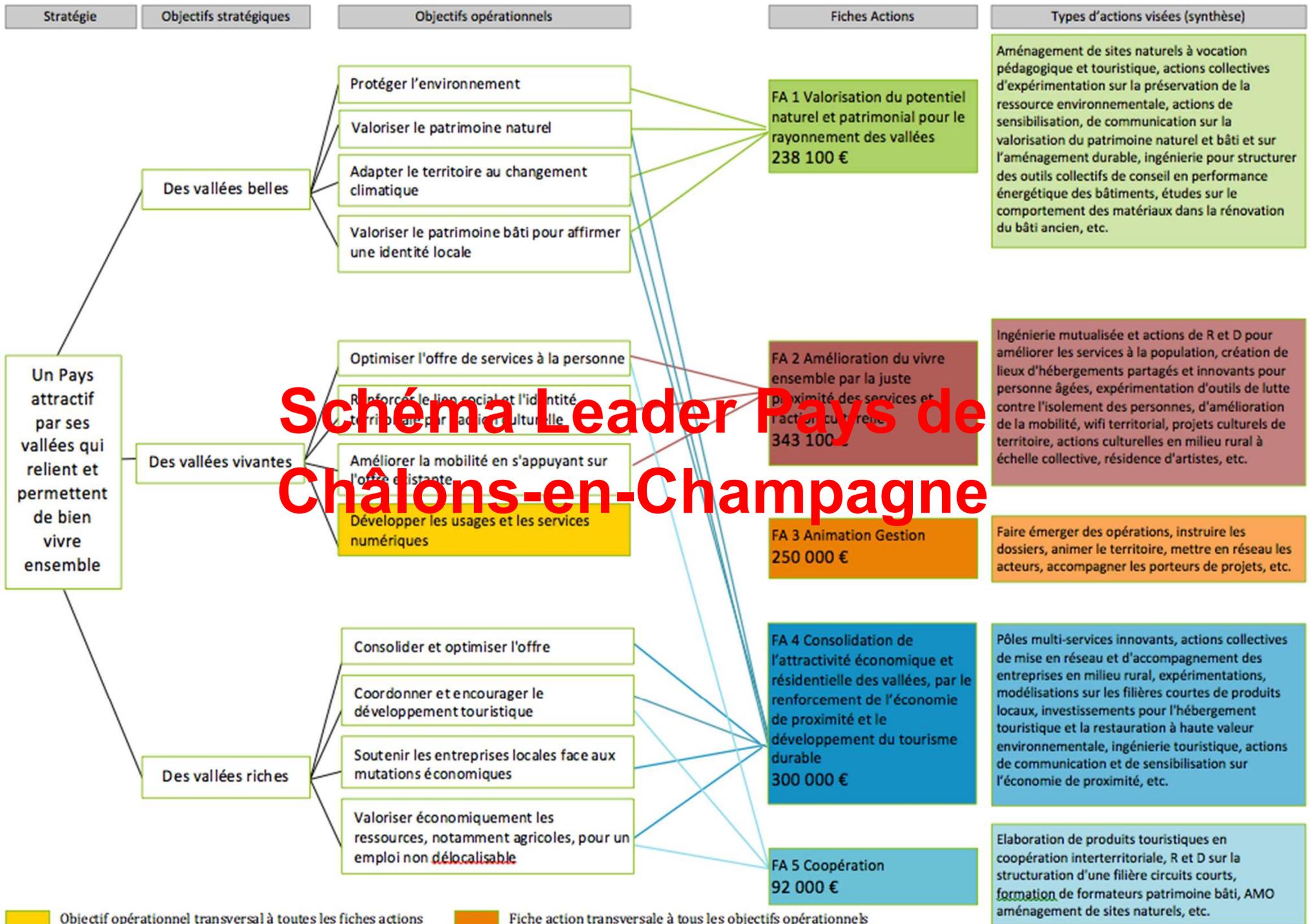
2014 - Appel à projet de la Région

2015 - Candidature projet Leader Pays de Châlons en Champagne

2016 - Convention entre le Groupe d'Action Locale (GAL) « Pays de Châlons-en-Champagne », l'Autorité de Gestion (AG) et l'Organisme Payeur (OP)

***« Un Pays attractif par ses vallées qui relient et permettent de bien vivre ensemble ».***

**1 223 200€ de fonds FEADER attribué par la région Grand Est.**



## Qu'est-ce que peut être financé?

### FA 1 Valorisation du potentiel naturel et patrimonial pour le rayonnement des vallées

- ✓ Aménagement et mise en valeur de sites naturels
- ✓ Echange et de diffusion des bonnes pratiques, de communication, d'animation et de sensibilisation sur la préservation et la gestion de la ressource environnementale
- ✓ Ingénierie, études de faisabilité, études pré-opérationnelles, opérations d'animation, d'information, de préfiguration, d'événementiels, de visites de bonnes pratiques appliquant un principe d'éco-responsabilité

### FA 2 Amélioration du vivre ensemble par la juste proximité des services et l'action culturelle

- ✓ Création, développement et optimisation de services dans les domaines de l'enfance, la petite enfance, le périscolaire, l'extrascolaire
- ✓ Création de lieux d'hébergement innovants pour personnes âgées, type maisons en partage
- ✓ Installation de WIFI territorial
- ✓ Mutualisation de moyens de transports
- ✓ Création de jardins partagés et jardins collectifs
- ✓ Lutte contre l'isolement
- ✓ Action culturelle
- ✓ Mise en valeur de sites remarquables
- ✓ Développement de résidences artistiques
- ✓ Elaboration de projets culturels

### **FA 3 Consolidation de l'attractivité économique et résidentielle des vallées, par le renforcement de l'économie de proximité et le développement du tourisme durable**

- ✓ Installation de pôles multi-services innovants
- ✓ Commerces de proximité et des entreprises en milieu rural
- ✓ Événementiels pour animer le centre-ville, les centres-bourgs et valoriser les commerces locaux
- ✓ Accompagnement à la mise en œuvre de démarches de développement durable
- ✓ Aménagement de sentiers de randonnée Création d'aires d'accueil équipées pour camping-cars
- ✓ Organisation d'événementiels en lien avec le tourisme de mémoire, tourisme d'entreprises et industriel
- ✓ Travaux de rénovation/construction pour la création / reprise de lieux de restauration,
- ✓ Travaux de rénovation/construction pour le développement de l'hébergement touristique : hôtels, gîtes et chambres d'hôtes
- ✓ Mise en place d'une ingénierie touristique à l'échelle du Pays : création d'un Office de Tourisme de Pays
- ✓ Opérations de communication, de promotion, de sensibilisation, de mise en réseau et de marketing sur l'identité territoriale du Pays
- ✓ Mise en place d'actions de découverte du territoire via l'usage du numérique.
- ✓ Sensibilisation, promotion, visites de bonnes pratiques sur les questions de développement économique local en milieu rural, de valorisation économique des ressources locales et de tourisme durable

### **FA 4 Animation et gestion**

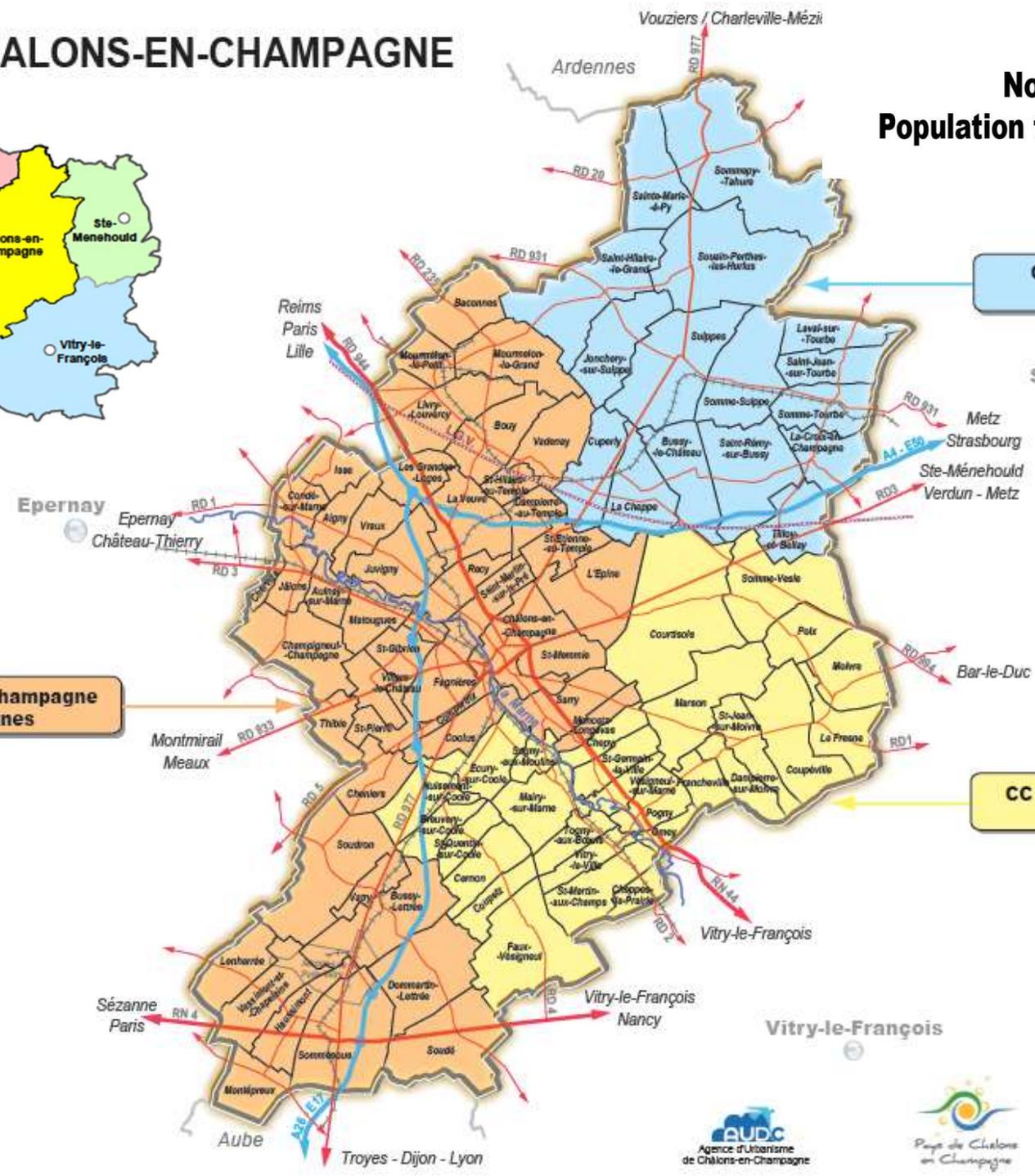
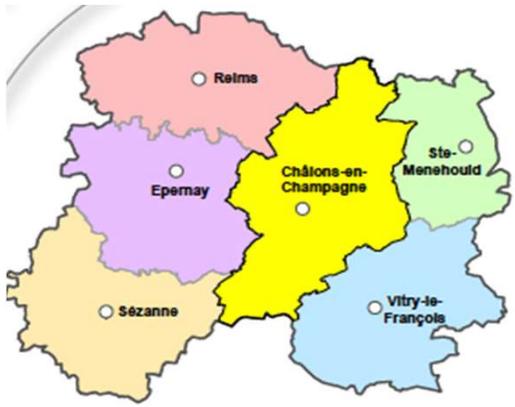
- ✓ Animation et gestion du chargé de mission

### **FA 5 Coopération**

- ✓ Avec d'autres GAL français ou européens

# PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

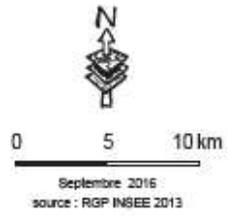
**Superficie : 1783 km<sup>2</sup>**  
**Nombre de communes : 90**  
**Population totale : 97 422 habitants**



**CA Châlons-en-Champagne  
46 communes**

**CC de Suipe et Vesle  
16 communes**

**CC de la Moivre à la Coole  
28 communes**





## Quel montage financier?

### COÛT TOTAL DE L'OPERATION

Dépense éligible

80 % maximum d'aides  
publiques

20 %  
auto-  
financement

64 % LEADER

16 %  
contrepartie  
nationale

Plafond subvention  
Leader de 30 000€ par  
projet

Votre projet pourra  
être financé s'il y a  
au moins un co-  
financier public



Date limite pour engagement financier - **31 décembre 2022**

Date limite pour demande de paiement - **30 avril 2023**



# Bénéficiaires éligibles

- Collectivités territoriales
- Groupement de collectivités territoriales
- Etablissements publics
- Groupements d'intérêt public
- Associations déclarées, syndicats, fondations
- Microentreprises (salariés < 10 et CA ou bilan < 50 000 000 € ou bilan < 2 000 000 €)
- PME (salariés < 250 et CA < 50 000 000 € ou bilan < 43 000 000 €)
- Agriculteurs et leur groupement selon la définition en vigueur dans le PDR Champagne-Ardenne, sous réserve des lignes de partage du FEADER
- Particuliers enregistrés au répertoire SIRENE



# Dépenses éligibles

## Pour toutes les opérations :

**Frais de fonctionnement** : fournitures, location de salle, traduction, interprétariat, frais d'envoi, de réception

**Acquisition, développement de logiciels informatiques, d'applications, de sites internet, acquisition de brevets, licences, droits d'auteur et marques commerciales**

**Frais d'organisation d'un évènement ou d'une action** : honoraires intervenants, cachets d'artistes, assurance, location de stand, électricité

**Frais d'études, de conseil, d'expertise**

**Frais de formation** : honoraires des intervenants, frais de déplacements des intervenants/participants

**Frais de communication** : conception, impression, fabrication, diffusion de supports de communication, campagnes de promotion

**Frais de personnel** : salaires, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration

**Equipement et matériel** : informatique, bureautique, technique, mobilier, matériel roulant, signalétique



# Dépenses éligibles

**Pour certaines opérations, des dépenses de travaux** sont éligibles également :

- Construction, rénovation ou d'extension de biens immobiliers
- Aménagements extérieurs : travaux paysagers, réalisation et entretien d'espaces verts, mobilier urbain, signalétique
- Voiries Réseau Divers

Les modalités de financement des opérations sont détaillées dans les fiches actions du GAL :

[www.paysdechalonsenchampagne.com](http://www.paysdechalonsenchampagne.com)



# Comment un projet est t-il évalué?

## Trame d'analyse

### 5 principes pour analyser un projet

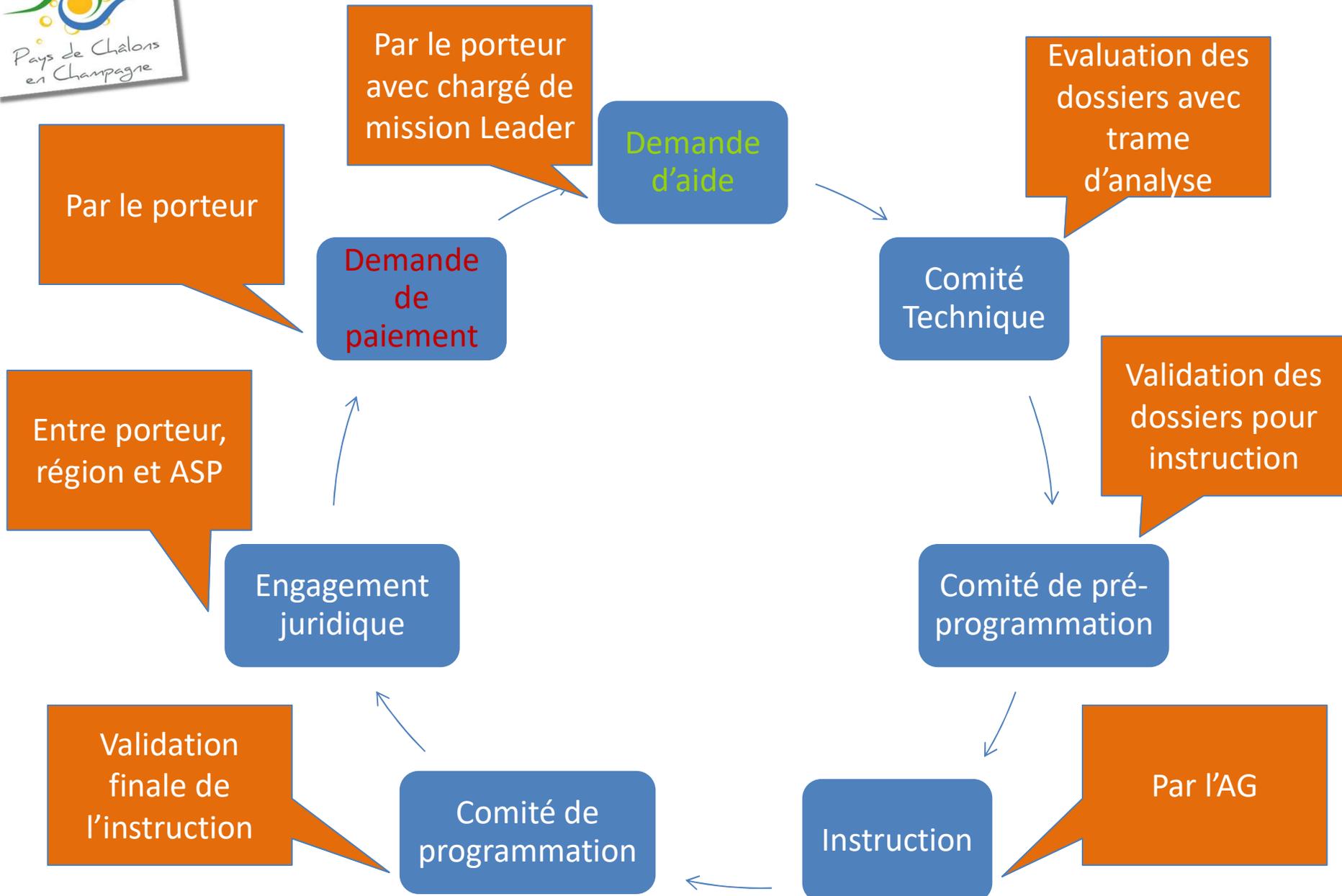
1. Démarche participative des acteurs, des parties prenantes et/ou de la population
2. Partenariat, mise en réseau et décloisonnement
3. Impact sur les priorités transversales de l'Union Européenne
4. Dimension intégrée
5. Innovation

### Les opérations obtenant :

- moins de 10 ne sont pas sélectionnables,
- entre 10 et 20 sont sélectionnables.



## De l'idée au projet. Le circuit à parcourir





## Où me trouver?

### **Pays de Châlons-en-Champagne**

Miguel-Angel Ayllon – Chargé de mission LEADER

Tel. 03 26 64 78 53

**[m-a.ayllon@paysdechalonseenchampagne.com](mailto:m-a.ayllon@paysdechalonseenchampagne.com)**

**[www.paysdechalonseenchampagne.com](http://www.paysdechalonseenchampagne.com)**